
At-Turaif à ad-Dir'iyah (Arabie saoudite) No 1329

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie :

District d'at-Turaif à ad-Dir'iyah

Lieu :

Gouvernorat d'ad-Dir'iyah
Région de Ryad
Royaume d'Arabie saoudite

Brève description :

Ad-Dir'iyah, ou Diriyah, fut la première capitale de la dynastie saoudienne, dans le centre de la péninsule Arabique, au nord-ouest de Ryad. Fondée au XVe siècle, elle s'est développée en utilisant l'adobe comme matériau de construction. Elle témoigne du style architectural Najdi, propre au cœur de la péninsule Arabique. Au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, son rôle politique et religieux s'affirme, et la citadelle d'at-Turaif devint le centre du pouvoir temporel des Saoud et de la diffusion de la réforme wahhabite au sein de la religion musulmane. Le bien comprend les vestiges de nombreux palais et d'un ensemble urbain érigé en bordure de l'oasis ad-Dir'iyah.

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site archéologique*.

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (janvier 2008), annexe 3, il s'agit aussi d'une ville historique dans la catégorie des *villes mortes*.

1. IDENTIFICATION

Inclus dans la liste indicative : 28 janvier 2009

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial :
26 janvier 2009

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations : L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur le patrimoine de l'architecture en terre et sur la gestion du patrimoine archéologique, ainsi que des experts indépendants.

Littérature consultée (sélection) :

Albini, M. "Mud brick buildings: the Masmak fortress in Riyadh-Arabia: general criteria of restoration", *Third International Symposium on mud brick preservation*, Ankara, 1980, ICOM & ICOMOS, p.119-138.

Facey, W., *Back to Earth. Adobe Building in Saudi Arabia*. Ryad, Al-Turath and London Center of Arab Studies, 1997.

Mutal, S., *Adobe Architecture, past and present*, Madrid & San Marcos, UNESCO, 2003.

[CRATerre], *Manuel de conservation du patrimoine architectural en terre des vallées présahariennes du Maroc*, CERKAS, centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, CRATerre-EAG, 2005.

Pini, D., *The inventory of the historic city of Sana'a: A tool for urban conservation*, Paris, UNESCO, 2008.

Mission d'évaluation technique : 27 septembre – 1^{er} octobre 2009

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie : Aucune

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS :
17 mars 2010

2. LE BIEN

Description

L'ancienne cité des Saoud de l'ad-Dir'iyah, ou Diriyah, est située dans la région du Najd, le plateau continental de la *Haute Terre* qui forme le centre de la péninsule Arabique. C'est une région désertique particulièrement sèche (84 mm de précipitations annuelles moyennes), aux fortes amplitudes de températures. Toutefois, les périodes géologiques passées, plus humides, créèrent un réseau de vallées aujourd'hui occupées par des oueds. Leurs nappes phréatiques demeurent de manière permanente dans certains fonds de vallées, alimentant des puits. Les parties alluviales fertiles offrent alors la possibilité d'une palmeraie et d'une agriculture d'oasis irriguée.

L'oasis d'ad-Dir'iyah est l'une des principales implantations humaines de la région, établie le long et en bordure de l'oued Hanifah, sur une distance d'environ 8 km. Le bien se situe à 5 km du nord-ouest du centre de Ryad, la capitale de l'Arabie saoudite ; il forme l'extrémité et la limite de l'agglomération dans cette direction.

L'oasis d'ad-Dir'iyah comprend plusieurs villages d'agriculteurs. L'extrémité du plateau y forme un promontoire calcaire, dénommé at-Turaif. Il est entouré

par l'oasis au nord, à l'ouest et au sud-ouest, correspondant à l'oued Hanifah et à un affluent. L'est du site d'at-Turaif s'ouvre sur le plateau désertique.

Le site d'at-Turaif a été occupé à partir du XVI^e siècle par la dynastie locale des Saoud, dont elle forme le berceau (voir *Histoire*). Ils en firent le centre de leur pouvoir, construisant une agglomération, des fortifications et des palais.

À la fin du XVIII^e siècle, un système complet de fortifications défendait les deux rives de l'oasis, dont at-Turaif formait la citadelle. Celle-ci s'organise autour du palais Salwa des Saoud, d'un ensemble de bâtiments administratifs et d'écoles coraniques. Le palais et la place centrale, devant le palais, formaient le lieu de convergence de la vie sociale, dominée par l'administration du pouvoir et l'enseignement religieux de la réforme wahhabite de la sunna. Par ailleurs, le promontoire est peu marqué et la cité reste en osmose étroite avec l'oasis toute proche, les quartiers des paysans et des artisans.

At-Turaif était le quartier central d'un établissement humain diversifié, adapté à une situation géographique aussi bien qu'à un contexte social, politique et religieux. Il comprend aujourd'hui un ensemble assez large de témoignages matériels immobiliers, dont beaucoup ont été gardés à l'état de vestiges, quelques-uns, comme dans le palais Salwa, ont été restaurés, en suivant généralement les méthodes de construction d'origine. Close par un mur d'enceinte, au XVIII^e siècle, at-Turaif formait une citadelle.

Le réseau viaire s'est constitué à partir des contraintes défensives du site, puis il s'est complété au fur et à mesure du développement urbain. Il a été conservé sans modifications importantes et il est pleinement lisible aujourd'hui. Les constructions utilisent les matériaux locaux, facilement disponibles : la pierre calcaire pour les fondations et les structures basses des édifices, la brique de terre crue ou adobe, le bois des palmiers. Les bâtiments sont construits dans un style original typique des constructions de la région du Najd. Parmi les éléments architecturaux et décoratifs du style Najdi, dominé par l'usage de l'adobe, il faut noter l'usage de crépis à base de terre argileuse, les colonnes de pierre, des superstructures à motifs ajourés triangulaires, l'usage de linteaux de bois peints de motifs géométriques.

Le bien proposé pour inscription comprend trente monuments ou ensemble de monuments répertoriés par le Haut Comité du site ; les éléments les plus remarquables sont :

L'ensemble palatial de Salwa fut la résidence principale de la famille des Saoud, aux XVIII^e et au début du XIX^e siècle, ainsi que le centre de leur pouvoir politique, militaire et religieux. Il occupe une surface totale d'environ 10 000 m². Il est formé de sept unités distinctes. Il s'agit de palais ou de bâtiments aux plans

rectangulaires ou trapézoïdaux, aux fonctions complémentaires et dont la construction s'est étagée en fonction du développement de la famille et de ses pouvoirs. Les différentes unités du palais sont séparées par un réseau de ruelles et de placettes, comprenant des vestiges de colonnes.

- L'unité 1 est la plus ancienne construction de l'ensemble. Elle formait le palais initial en deux parties, à proximité de l'oasis. Elle remonte vraisemblablement au début du XVIII^e siècle. Elle est de forme rectangulaire allongée ; chaque partie est à un niveau, supportant des terrasses accessibles par des escaliers.
- L'unité 2 a été construite durant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Elle est à deux niveaux. Le rez-de-chaussée est composé de deux grandes pièces allongées donnant sur une cour centrale. La toiture sud-ouest offre des vestiges originaux de couverture en lauses.
- L'unité 3 est de la même époque, construite de manière similaire, mais à trois niveaux. Elle est en relation avec l'enceinte fortifiée dont demeurent des vestiges.
- L'unité 4 est une structure compacte de trois niveaux. Au centre de l'ensemble palatial, elle suit les dimensions et les formes générales des précédentes constructions.
- L'unité 5 a été reconstruite en 1982, sur les ruines d'un édifice dont on ne sait que peu de choses. C'est le centre d'accueil touristique actuel.
- L'unité 6 occupe une vaste partie à l'angle oriental de l'ensemble palatial. En ruines, elle a été reconstruite au XX^e siècle sous forme de trois ensembles d'habitations différents.
- L'unité 7 forme un vaste quartier au sud du palais. Il a été abandonné lors du saccage de la ville, avant d'être restauré et réoccupé. À partir de 1982, des fouilles archéologiques y ont été entreprises.

Le palais Ibrahim ben Saoud est situé au sud-ouest du palais Salwa. Il possède 2 étages. Il a conservé beaucoup de murs anciens et de vestiges défensifs. Il a subi une réhabilitation importante au XX^e siècle.

Le palais Fahad est un petit palais adjacent au palais Ibrahim ben Saoud.

Sabala Moudhi fut une résidence de notables religieux, plus tard transformée en maison des voyageurs. En mauvais état, elle contient le seul exemple existant de galeries sur deux étages entourant une petite cour. Elle est adjacente à la mosquée Moudhi, qui a été restaurée par les habitants.

Le palais Abdullah est le second plus grand ensemble après le palais Salwa. Construit au début du XIXe siècle, ce fut l'ultime lieu du pouvoir des Saoud à at-Turaif. Il est lui-même composé de trois unités distinctes, dont l'une a connu d'importantes restructurations au XXe siècle.

Le palais Turki est l'un des derniers palais construits, au début du XIXe siècle. De forme asymétrique, il présente une brèche importante provenant de la guerre de 1818. Son état de conservation est médiocre et il est actuellement à l'abandon.

Le palais Thunayyan est situé au sud du site, à proximité de l'oued. De forme triangulaire, posé sur de profondes fondations du fait de sa situation, il possède l'unique vestige d'un chapiteau ayant conservé sa décoration intacte ainsi que des poutres anciennes.

Le palais Omar ben Saoud est un imposant bâtiment construit à proximité de l'oued. Il possède une partie de ses hauts murs d'origine. Il est de plan trapézoïdal ; il dispose d'une cour centrale ; il possède encore un escalier d'origine en bon état.

Le palais Mishari ben Saoud est une construction du XIXe siècle située au sud du site et au sud-est du palais Abdullah. Il possède deux niveaux d'habitation entourant une large cour centrale. Restauré pour partie en logements, au XXe siècle, il possède encore des éléments originaux importants d'ouvertures et de décorations murales. C'est un lieu de recherches archéologiques.

Le palais Farhan est situé à l'est du site. Attesté par le type de sa construction, c'est l'un des établissements les plus anciens du site, contemporain de la première unité du palais Salwa. Il est composé de chambres entourant une cour centrale ; fortement ruiné, il possède encore deux tours.

Bayt Al-Mal est le bâtiment de la trésorerie. Il a été conçu comme une annexe du palais Salwa au début du XIXe siècle. Il est actuellement en ruines.

La cité d'at-Turaif était à l'origine close par un mur d'enceinte en terre banchée, qui fut pour l'essentiel détruit par la campagne militaire de 1818. Il a été reconstruit, mais en pierres, dans les années 1990. D'autres constructions ont subi d'importantes restaurations depuis le début des années 1980 (voir Authenticité).

Histoire et développement

La première présence de l'homme dans la vallée de l'Hanifah remonte à 80 000 ans environ, attestée par des vestiges acheuléens et moustériens. Les conditions du développement, moins favorables que dans le *Croissant fertile*, ont d'abord attiré des chasseurs puis des nomades. Des artefacts en pierres et des sculptures sur rochers ont été découverts dans le Najd ouest.

Au nord de Riyad, les vestiges d'un centre de peuplement aux murs de pierres sèches remontent au Ve millénaire av. J.-C. L'agriculture s'y développa aux IIIe et IIe millénaires av. J.-C. La domestication du dromadaire date de la même période.

Durant l'Antiquité, l'Arabie joue le rôle d'une route commerciale caravanière active entre l'océan Indien, le Croissant fertile et la Méditerranée. Elle est notamment traversée par la route de l'encens. Les peuplements sédentaires se développent au cours du Ier millénaire av. J.-C. L'oued Hanifah paraît cultivé, mais les témoignages archéologiques directs sont encore peu nombreux.

La fin de l'Empire romain et la poussée du christianisme entraînent le déclin des centres de commerce et de la sédentarisation en Arabie centrale. Les zones de puits et les anciennes oasis deviennent des refuges pour les nomades et leurs troupeaux. L'Arabie centrale est alors dominée par les tribus yéménites des Himyarites ; puis, au Ve siècle, la tribu chrétienne des Banu Hanifah reprend la colonisation agricole du centre de la péninsule, dans la région de Tasm. Battus en 634 par l'armée du calife Ibn al-Walid, ils se soumettent à l'islam.

Aux VIIe et VIIIe siècles, les Banu Hanifah apparaissent toutefois comme une tribu rebelle à l'État califal des Omeyyades. Ils ne se soumettent au pouvoir central des Abbassides qu'au milieu du IXe siècle. Du IXe au XIVe siècle, un lent développement agricole des oasis de la région centrale de l'Arabie se produit. Au XIVe siècle, le voyageur arabe Ibn Battuta témoigne de la présence des Banu Hanifah dans la vallée qui porte leur nom. Toutefois, à cette époque, les populations stagnent ou décroissent.

Les conditions climatiques plus favorables du XVe siècle donnent un nouvel essor aux oasis et aux bourgades, par l'arrivée de nouveaux habitants venus des régions côtières. Ad-Dir'iyah semble créé à cette époque et son développement connaît un premier apogée au XVIe siècle. Elle est un centre commercial et son pouvoir s'étend à l'échelle de la région. Toutefois, au XVIIe siècle et au début du suivant, la ville prééminente du Najd est 'Uyanynah.

Au début du XVIe siècle, le chérif de La Mecque reconnaît le califat ottoman, qui cherche à prendre le contrôle de la péninsule Arabique. Le contexte est à une vive confrontation avec l'Occident, alors que les Portugais s'implantent dans l'océan Indien. Le chérif attaque une première fois les oasis et les nomades du Najd, en 1578.

Le pouvoir des familles Banu Hanifah est lentement remis en cause par l'évolution séculaire du peuplement des oasis de l'Arabie intérieure. Au début du XVIIe siècle, il n'y a plus que trois oasis sous leur règle, dont celle d'ad-Dir'iyah. Deux groupes tribaux rivaux émergent alors et prétendent au pouvoir : les Al Muqrin et les Al Watban. L'organisation des oasis reflète alors

cet antagonisme, par des quartiers ou des villages séparés. À ad-Dir'iyah, les Al Watban l'emportent dans un premier temps, mais en 1720, Saoud ben Mohammed, de la communauté des Al Muqrin, impose son pouvoir et il expulse ses rivaux de la ville. C'est l'acte fondateur de la maison des Saoud.

Au XVIIIe siècle, les imams successifs (chefs de la Maison des Saoud) fortifient l'oasis, le long des hauteurs de chaque côté de l'oued Hanifah. C'est une période de développement urbain et de la constitution de la citadelle d'at-Turaif.

Originaire du Najd, où une forme de paganisme imprégnait la vie sociale, le cheik Mohammad ben Abdul Wahhab se fait le promoteur d'une réforme de la *sunna*, la tradition orthodoxe musulmane. L'unicité de Dieu, son impossible comparaison et l'hérésie de toute médiation sont réaffirmées. Ce mouvement religieux est pleinement reconnu par le second imam, Mohammed ben Saoud, qui en fait, en 1745, la base morale et juridique de son État. Ad-Dir'iyah devient alors le centre de propagation de la Réforme. La ville est un centre d'éducation important par la présence de nombreuses écoles coraniques qui attirent des étudiants de toute la péninsule.

La dynastie des Saoud entreprend parallèlement une conquête des autres villes et oasis du Najd, qu'elle contrôle entièrement en 1785. Dans les années 1790, elle domine l'est de la péninsule Arabique et son influence s'étend à l'ouest jusqu'aux pieds des monts du Hedjaz.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et au début du XIXe, ad-Dir'iyah est le quartier général d'une puissante administration islamique. Elle dispose de juges, d'imams réputés. Les délégations et les groupes d'intérêts se pressent devant ses salles d'audiences. Elle dispose d'une trentaine d'écoles coraniques. C'est aussi le centre politique et militaire du pouvoir des Saoud. À son apogée, l'armée pouvait réunir jusqu'à 100 000 hommes. L'ensemble urbain associé à l'oasis se développe, tout particulièrement les palais de Salwa dans la citadelle d'at-Turaif, cœur du pouvoir. Toutefois, aux dires de voyageurs occidentaux, la population d'ad-Dir'iyah ne dépassait pas 13 000 âmes au début du XIXe siècle.

Le succès de la réforme de la sunna et la puissance militaire en expansion des Saoud ne pouvaient manquer d'inquiéter le califat ottoman. Les tensions et les affrontements se multiplient, durant une trentaine d'années. Les Saoud sont tout d'abord vainqueurs, imposant notamment leur influence sur le Hedjaz central et sur La Mecque (1803) contrôlant ainsi le pèlerinage. C'est l'apogée de la première dynastie des Saoud.

La contre-attaque des Ottomans s'organise depuis l'Égypte. Ils reconquièrent le Hedjaz (1813), puis ils entrent en campagne dans le cœur de la péninsule Arabique. À la tête d'une puissante armée cosmopolite,

Ibrahim Pacha envahit le Najd (1816-1818). La campagne se termine par le siège et la conquête d'ad-Dir'iyah. La ville est alors saccagée à deux reprises, en 1818-19 et en 1821. Une répression s'abat sur les Saoud et sur les partisans du wahhabisme.

L'imam Turki rétablit le pouvoir des Saoud en 1824, obtenant le départ des Ottomans. Il fonde une seconde dynastie, choisissant Ryad comme nouvelle capitale. Le quartier du pouvoir, at-Turaif, en grande partie ruiné par la guerre, est abandonné. Les rares visiteurs occidentaux du milieu du XIXe siècle témoignent d'une cité en ruine. La population locale est retournée vivre dans l'oasis, dont l'exploitation agricole se poursuit.

At-Turaif est restée abandonnée jusqu'au milieu du XXe siècle, quand 200 familles réinvestissent le quartier oriental, à proximité de l'oasis, construisant des maisons d'adobe sur les vestiges de la ville ancienne.

En 1982, le Département des antiquités a racheté l'ensemble du site et a exproprié ses habitants. Par ailleurs, la cité de Ryad s'est fortement développée, jusqu'aux portes de l'oasis d'ad-Dir'iyah. La région a également vu le développement d'infrastructures routières. Ad-Dir'iyah comprend aujourd'hui trois bourgs principaux. Le développement urbain se fait presque entièrement en dehors de la zone tampon.

3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTÉGRITÉ ET AUTHENTICITÉ

Analyse comparative

En Arabie saoudite, comme dans bien d'autres régions du monde, la tradition de construction en terre crue utilise une ressource naturelle locale assez commode à exploiter et à mettre en œuvre. Elle exprime ici une liaison culturelle féconde entre le mode de vie sédentaire des agriculteurs des oasis, le nomadisme des bédouins éleveurs de dromadaires et les nécessités urbaines d'une ville capitale.

L'État partie présente deux types de comparaisons : d'une part avec d'autres ensembles de terre crue situés en Arabie ; d'autre part avec des complexes bâtis suivant cette technique dans d'autres parties du monde, notamment au Moyen-Orient et en Afrique.

En Arabie, dans la région du Najd, où se situe le bien proposé pour inscription, l'architecture de terre présente différentes caractéristiques. Outre le bien proposé pour inscription, les principaux témoins de cette architecture Najdi sont les villages de Duma et de Sadus, ainsi que la forteresse et les palais royaux anciens de Ryad, construits après l'abandon d'at-Turaif.

En Arabie, la région du Asir et Najran, située à la frontière sud, présente une architecture de terre crue aux caractéristiques différentes de celles du Najd, mais similaire à celle du Yémen voisin.

Dans le monde arabe, plusieurs cités en briques de terre crue sont connues, comme l'ancienne ville de Ghadamès en Lybie (inscrite en 1986), le Ksar d'Aït Ben Haddou au Maroc (1987), les anciennes villes de Shibam et son mur d'enceinte (1982), de Sana'a (1986) et de Zabid (1993) au Yémen, les anciens *ksours* de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata en Mauritanie (1996), l'ancienne ville de Ghardaia dans la Vallée du M'Zab en Algérie (1982), le Fort de Bahla en Oman (1987), la ville de Bam en Iran (2004), les villes anciennes de Tombouctou (1988) et de Djenné (1988) au Mali. Toutes sont inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. Parmi celles-ci certaines ne sont plus habitées et d'autres sont abandonnées.

La densité urbaine, des rues étroites, des habitations tournées vers leur cour intérieure, des murs massifs offrant une régulation thermique naturelle, et la maintenance régulière des structures de terre crue sont des caractéristiques partagées par toutes ces cités. Elles représentent les principes de base de l'usage de la terre crue en adobe ou en banchage, perpétués depuis des millénaires.

Les comparaisons effectuées montrent la proximité des techniques de construction ainsi que les questions importantes de conservation des architectures en terre, maintenant convenablement comprises. Le bien d'at-Turaif constitue un exemple stylistique original et unique, dans un contexte politique et social spécifique.

L'ICOMOS considère que l'étude comparative a été effectuée au sein de l'État partie, puis au sein du monde arabo-musulman auquel elle se limite. Elle conduit à des conclusions sobres et clairement énoncées. Toutefois, elle n'établit pas de véritable comparaison entre les exemples étudiés et le bien proposé pour inscription, se contentant de descriptions parallèles. Par ailleurs, il serait nécessaire de compléter l'étude comparative par des exemples de constructions en terre crue pris dans d'autres zones culturelles et à d'autres époques.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative ne justifie pas d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial à ce stade.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Situé dans l'oasis d'ad-Dir'iyah, le quartier at-Turaif devint, au milieu du XVIIIe siècle, le centre du pouvoir de la première dynastie des Saoud. Ils développèrent et protégèrent le site, bâtissant d'imposants palais d'un style unique et d'une grande qualité de construction.

- At-Turaif apporte un exemple remarquable de l'architecture de terre, par sa diversité, sa cohérence et son échelle. Il comporte de grandes constructions et il forme un exemple exceptionnel du style de construction Najdi.
- Le site est un ensemble architectural et urbain qui témoigne de la culture et du style de vie du premier État saoudien, l'ancêtre direct du royaume moderne d'Arabie saoudite. C'est aussi un lieu historique qui témoigne d'événements culturels, religieux et militaires d'échelle internationale et de grande portée géopolitique.

L'ICOMOS considère que les faits historiques apportés par l'État partie, tout comme l'originalité du style Najdi, sont incontestables. Toutefois, la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé pour inscription n'est pas établie à ce stade, tant par l'analyse comparative que par son état d'intégrité - authenticité.

Intégrité et authenticité

Intégrité

Pour l'État partie, le quartier at-Turaif est le plus important et le plus significatif des biens urbains historiques conservé au sein du royaume d'Arabie saoudite. En raison de son histoire et d'un long abandon qui le préserva, le site apporte un témoignage très complet de l'urbanisme Najdi, du milieu du XVIIIe siècle au début du XIXe siècle.

Le paysage entourant le site a été bien préservé du développement urbain rapide constaté ailleurs dans le royaume et plus particulièrement dans sa capitale toute proche, Ryad. Les plantations de palmiers et le paysage de l'oasis témoignent des origines agricoles d'ad-Dir'iyah. Une large zone tampon protège cette dimension d'intégrité paysagère.

La grande variété des témoignages matériels, à des échelles très diverses (paysages, couleurs et texture des matériaux, plan d'urbanisme, palais historiques, vestiges bâtis, détails architecturaux et décoratifs, etc.) confère une grande intégrité au bien.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription forme un ensemble urbain assez complet, dont la planification initiale est bien conservée et lisible dans son réseau viaire. L'intégrité structurelle du bien est donc satisfaisante.

Le site a été épargné par un développement moderne trop agressif. Toutefois, au nord et à l'ouest du bien, à des distances relativement proches, le développement urbain de la banlieue moderne de Ryad se manifeste. L'intégrité paysagère apparaît comme satisfaisante mais elle est fragile.

L'ICOMOS considère que l'intégrité architecturale de nombreux bâtiments a été affectée par l'histoire du bien et par son abandon de plus d'un siècle et demi. Les bâtiments qui n'ont pas été reconstruits ou restaurés sont à l'état de ruines. L'intégrité de ces ruines et vestiges provenant de la ville ancienne est par ailleurs soumise à l'érosion et à une dégradation naturelle importante propre à l'adobe.

L'ICOMOS considère que les constructions qui ont subi des travaux ont généralement été profondément transformées et elles ne peuvent plus être considérées comme des témoignages intègres. L'intégrité architecturale d'ensemble du bien proposé pour inscription est donc insuffisante.

Authenticité

Depuis le rachat du bien et sa protection par l'État, au début des années 1980, plusieurs de ses constructions ont subi d'importants travaux d'entretien, de réhabilitation ou de restauration ; d'autres ont été gardées à l'état de ruines ou de vestiges ; enfin certaines parties du bien portent les traces de la réoccupation tardive du site au milieu du XXe siècle (voir Description).

Six programmes de restauration ont concerné différentes composantes du bien. Ils ont été réalisés sous forme de campagnes successives, dans les années 1980 et 1990, avec l'aide de spécialistes de renommée internationale. L'objectif était de redonner vie au site, de restaurer son intégrité et son authenticité par l'usage de techniques conformes au style constructif Najdi des origines. Il s'agit des palais Nasir ben Saoud (1981) et Saad ben Saoud (1983), du Centre d'accueil des visiteurs dans le palais Salwa, de la reconstruction de l'ensemble des fortifications et de quelques maisons associées.

Les traces de réoccupation au XXe siècle par des habitants de l'oasis concernent principalement les palais Abdullah, Ibrahim Saoud et Mishari ben Saoud. La mosquée Moudhi a été reconstruite et la demeure associée de Sabala Moudhi reconverte en maison des voyageurs.

L'État partie souligne par ailleurs la spécificité et la relativité de la notion d'authenticité pour les constructions en terre crue, un matériau dégradable qui nécessite un entretien régulier et des interventions parfois importantes afin de pouvoir conserver les constructions. Il souligne que, dans de tels cas, la notion d'authenticité devrait se référer en priorité aux techniques employées et à la transmission du savoir-faire. Dans cette optique, le site a gardé toute son authenticité.

L'ICOMOS considère qu'une première approche de l'authenticité doit se référer à l'histoire du site, avant sa réappropriation par l'État partie. Le bien, en tant qu'ensemble urbain et témoignage important de

l'architecture à base d'adobe, a été dégradé physiquement par la guerre et par le temps ; mais il a aussi été protégé, en termes d'authenticité, par un abandon d'environ un siècle et demi ; il a enfin été modifié et affecté par une réoccupation partielle au XXe siècle.

Dans un second temps, l'ICOMOS considère que les actions entreprises durant la phase de réappropriation sont en effet à considérer dans le cadre de la spécificité technique de la conservation des édifices en terre crue. Mais ces actions doivent être conduites dans le respect des données architecturales et archéologiques du bien, en suivant les nombreuses études et approches existantes de ces questions. L'état fortement dégradé du bien ou partiellement réaffecté, à la fin du XXe siècle, ne permettait pas de simples réparations à des fins de réutilisation ce qui a, le plus souvent, conduit à des reconstructions et à des interprétations de la situation passée, voire à de simples similitudes architecturales. Par exemple, la reconstruction du mur d'enceinte a été faite en pierre, alors qu'il était initialement en terre ; le bâtiment n°5 du palais Salwa a été entièrement reconstruit, en utilisant des techniques modernes.

L'ICOMOS considère que le projet actuel de musée du Patrimoine vivant s'inscrit, pour l'instant, dans la voie de l'adaptation d'un site à un programme de réutilisation et de valorisation, plutôt qu'à une mise en avant des impératifs de conservation des attributs de l'authenticité. Des études archéologiques et historiques plus approfondies sont nécessaires préalablement à des travaux.

En conclusion de ce point, l'ICOMOS considère que les éléments urbains et architecturaux du bien proposé pour inscription qui n'ont pas été transformés ou restaurés ou reconstruits sont authentiques. Ils sont généralement à l'état de ruines et de vestiges. Par contre, les bâtiments restaurés ou reconstruits ne sont que faiblement authentiques, constituant au mieux une interprétation moderniste de l'usage de l'adobe. Un vigoureux effort pour stopper la dégradation des attributs de l'authenticité doit être impérativement entrepris.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité du bien sont acceptables en termes viaires et paysagers mais pas en termes architecturaux ; les conditions d'authenticité ne sont pas remplies.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iv), (v) et (vi).

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien offre un exemple architectural et décoratif unique, qui ne

s'est développé que dans le centre de la péninsule Arabique, sous le nom de style Najdi. Il illustre la mise en œuvre ingénieuse de l'adobe, un matériau universellement employé, mais ici avec une grande originalité pour faire face au climat désertique extrême de l'Arabie centrale et y offrir des conditions de vie acceptables.

Le site d'at-Turaif témoigne d'une grande cohérence urbaine, dont les fonctionnalités sociale, politique, spirituelle et religieuse se sont développées simultanément et d'une manière organique avec le bien.

L'ICOMOS considère que le quartier citadelle d'at-Turaif témoigne d'un emploi architectural et décoratif original de l'adobe, formant un style régional bien identifié, mais dont l'intégrité architecturale et l'authenticité sont aujourd'hui menacées. Au sein d'une oasis, il présente un ensemble urbain et palatial important et diversifié et il témoigne de la combinaison d'un système constructif bien adapté à son environnement, de l'emploi de la terre crue dans des ensembles palatiaux importants, et d'un sens particulier du décor géométrique. Toutefois, l'analyse comparative de ces éléments doit être approfondie et une action urgente est nécessaire pour le maintien des attributs exprimant ce critère.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le site illustre un apogée significatif d'un établissement humain sur le plateau d'Arabie centrale, dans un environnement désertique, lorsque, au milieu du XVIIIe siècle, la ville d'ad-Dir'iyah devint la capitale d'un État indépendant rayonnant sur la plus grande partie de la péninsule.

Situé le long d'une nappe d'eau souterraine associée à un oued, le bien illustre l'adaptation durable d'un groupe humain à un territoire aux conditions géographiques et climatiques ingrates. Il présente un exemple éminent d'un établissement humain traditionnel au sein d'une oasis, qu'illustrent ses ressources matérielles, son type de construction et l'épanouissement de sa culture.

L'ICOMOS considère comme recevables les arguments historiques et anthropologiques en faveur du critère (v), d'un établissement humain remarquable et pleinement adapté à son environnement géographique et climatique. Toutefois, l'analyse comparative et l'état présent des attributs de l'intégrité et de l'authenticité du bien proposé pour inscription ne permettent pas de pleinement justifier d'un établissement humain traditionnel éminent.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'importance du quartier d'at-Turaif à Ad-Dir'iyah est directement liée à la création et au développement du premier état indépendant des Saoud, au cœur de la péninsule Arabique, au cours du XVIIIe siècle. Cet ensemble politique a rapidement reposé sur l'adoption et le soutien des Saoud à la réforme religieuse prônée par le cheik Mohammad ben Abdul Wahhab. Il vécut et prêcha à Ad-Dir'iyah, en faisant un centre spirituel et politique majeur de l'islam sunnite. À partir d'ad-Dir'iyah, le message du wahhabisme s'est répandu dans toute la péninsule Arabique puis dans le monde musulman. L'influence prise par la première dynastie des Saoud et par la réforme religieuse entraîna une vive réaction militaire du califat ottoman, dans les années 1810, qui se termina par la prise de l'oasis d'Ad-Dir'iyah et le saccage de son centre politique et spirituel, le quartier at-Turaif, en 1818 et à nouveau en 1821.

L'ICOMOS considère comme indiscutables les faits historiques et culturels apportés par l'État partie en faveur du critère (vi), faits qui marquent l'histoire de la ville. Toutefois, les attributs matériels supportant ces témoignages sont peu explicites et ils souffrent d'un état d'intégrité et d'authenticité insuffisant.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

L'ICOMOS considère que ni les critères selon lesquels le bien a été proposé pour inscription ni la valeur universelle exceptionnelle n'ont été démontrés à ce stade.

4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

Pressions dues au développement

Selon l'État partie, le site proposé pour inscription ne subit aucune pression due au développement économique depuis que le gouvernement a achevé le rachat du site d'at-Turaif en 1982. L'environnement de la zone tampon correspond pour l'essentiel à des terres agricoles de l'oasis, propriété de la famille royale et à un cimetière qui est un site protégé.

Le principal projet affectant le bien est la possible construction d'un Centre d'accueil touristique, au pied du palais Salwa, au bord de l'oued (voir Contraintes dues au tourisme). Un autre projet est prévu, au nord du bien et partiellement dans la zone tampon, d'une fondation religieuse autour de la mosquée de cheik Mohammad ben Abdul Wahhab.

Le développement urbain de la capitale rejoint les limites de l'oasis, à l'est et au nord du bien. Des constructions sont prévues, à une distance d'environ 600 m en face du site et en bordure de la zone tampon, mais la conception des immeubles devrait respecter l'échelle et les proportions du tissu urbain traditionnel. Ce devrait être un lotissement de haute qualité, à faible densité de population.

L'ICOMOS considère que les pressions du développement économique et social à l'extérieur du bien paraissent maîtrisées. Toutefois, il est nécessaire de connaître en détail les projets de fondation religieuse, dont l'emplacement exact doit être précisé, ainsi que de lotissement en bordure de la zone tampon.

Contraintes dues au tourisme

Selon l'État partie, le site ne subit aucune pression particulière due au tourisme, car le bien est clôturé et il ne possède qu'une seule entrée placée sous le contrôle de gardes. Actuellement le site est peu visité et une autorisation est nécessaire.

Toutefois, le projet de musée du Patrimoine vivant entend développer fortement l'accueil touristique dans le bien, par un Centre d'accueil et un espace de circulation aménagé, notamment au sein du palais Salwa. Pour cela un projet de bâtiment d'accueil conçu par un architecte étranger, en contrebas immédiat du palais Salwa a été prévu. Haut d'environ 6 m, il disposerait d'une terrasse au raz de l'oasis offrant une vue d'ensemble dégagée du palais. Le projet entend également créer, au sein du bien ou à sa périphérie immédiate, trois espaces de démonstration de la culture traditionnelle et, à terme, une série de musées et de lieux culturels à la périphérie du bien : musée de la vie quotidienne, musée de l'architecture et des techniques, musée du cheval arabe, musée militaire, etc.

L'ICOMOS considère que les nombreux projets évoqués dans le dossier et visant à faire du bien un *musée du Patrimoine vivant* posent un ensemble de questions quant aux conséquences sur le bien, son authenticité et son intégrité notamment. Tout d'abord, un plan précis donnant l'emplacement de tous ces projets par rapport aux délimitations du bien et de la zone tampon devrait être fourni. Ensuite, une étude prospective comprenant le projet de musée du Patrimoine vivant et de fondation religieuse devrait être conduite, en termes d'impact sur la valeur du bien, de flux de visiteurs et d'accueil touristique. La documentation fournie sur le projet de musée est de l'ordre du projet architectural, dans les annexes, et d'ordre administratif dans le dossier de proposition d'inscription.

Contraintes liées à l'environnement

Selon l'État partie, il n'y a pas de source majeure de pollution de l'air dans le district d'ad-Dir'iyah.

La situation d'une oasis au sein d'une zone désertique forme un écosystème écologique *a priori* propre et stable. Toutefois, la nappe phréatique de l'oued Hanifah a été affectée par le développement urbain de la ville de Ryad. Elle tend à s'abaisser par pompage excessif et la qualité des eaux est fragile.

L'ICOMOS considère la détérioration des structures d'adobe par les conditions naturelles comme inévitable.

L'ICOMOS considère que la bonne gestion de la nappe phréatique est à surveiller.

Catastrophes naturelles

La région n'est pas située dans une zone de risques géologiques. Rares mais violents, les orages peuvent contribuer à la dégradation du bâti d'adobe, ainsi que les inondations dues à l'oued en crue pour les parties les plus basses du bien.

L'ICOMOS considère que les orages contribuent à la dégradation naturelle du bien.

Impact du changement climatique

Le climat de l'Arabie centrale est parmi les plus secs sur terre ; les précipitations y sont rares, souvent violentes et érosives. Il y a eu des sécheresses exceptionnelles dans le passé, entraînant le déclin des ressources alimentaires et des pertes démographiques parfois sévères. Il n'y a toutefois aucune preuve de changement climatique notable depuis deux siècles.

L'ICOMOS considère que l'oasis d'ad-Dir'iyah est, comme tous les oasis de la région, un espace sensible à un changement climatique qui raréfierait encore plus les ressources en eau.

L'ICOMOS considère que la principale menace pesant sur le bien est l'action permanente des éléments naturels agissant sur les vestiges en terre crue. La surexploitation des nappes phréatique est également à craindre.

L'ICOMOS considère que le projet de musée du Patrimoine vivant est une menace qui pèse sur la conservation des attributs de l'authenticité et de l'intégrité du bien.

5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Le quartier d'at-Turaif forme le bien. Il est délimité par une clôture extérieure qui entoure son ancien mur d'enceinte fortifié, à une distance de 20 m. Sa superficie est de 28,78 hectares. Il ne compte plus d'habitants depuis 1982, suite au rachat par l'État.

La zone tampon entoure complètement le bien. Située sur le district à ad-Dir'iyah, elle représente une surface de 237,95 hectares. Elle s'étend sur le territoire de l'oasis, qui l'enserme sur trois côtés, et à l'ouest sur un vaste espace du plateau calcaire désertique. Cette zone compte environ 400 habitants, au sein de la palmeraie. L'ICOMOS constate que le décret officiel fixant la délimitation de la zone tampon n'a pas été adopté et que l'État partie s'est engagé à le promulguer en cas d'inscription du bien sur la Liste.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon sont satisfaisantes.

Droit de propriété

Le bien est une propriété publique d'État. L'exercice du droit de propriété est confié depuis 2007 à la *Commission saoudienne du tourisme et des antiquités* (auparavant au Département ministériel des antiquités et des musées).

La zone tampon est une propriété en grande partie de droit privé (65 %), détenue notamment par des membres de la famille royale ; le reste (35 %) est de droit public exercé par diverses institutions officielles de niveau ministériel, le gouvernorat et la municipalité.

Protection

Protection juridique

Le bien est sous la protection de la Loi sur les antiquités 26/M, 1392 (1972). Cette loi protège le patrimoine mobilier et immobilier ancien enregistré comme « antiquité », terme qui peut s'appliquer à des vestiges d'au moins deux cents ans d'âge. Le bien a été placé en 1976 sous la protection de cette loi. Le ministère de l'Éducation et le Conseil des antiquités sont responsables de l'application de la loi.

Toutefois, un nouveau projet de loi renforçant la protection est en cours d'approbation. Il attribuera la responsabilité de la protection légale à la *Commission saoudienne du tourisme et des antiquités*, déjà en charge de l'exercice du droit de propriété. La nouvelle loi protégera le site en tant que patrimoine archéologique et en tant qu'ensemble urbain. Elle prévoit également une mise à jour des méthodes d'inscription et de suivi des biens, suivant les standards internationaux.

Une zone de protection de 200 m autour des limites du bien est systématiquement prévue par la nouvelle loi. Elle entraînera un contrôle très strict des constructions immobilières, et leur interdiction lorsqu'elles n'auront pas de rapport direct avec le bien et l'expression de sa valeur. Toutefois, la zone tampon proposée pour le bien est plus vaste et elle correspond à la situation effective du bien dans l'oasis et par rapport à son environnement immédiat.

La zone tampon dans l'oasis est sous la protection de la Loi du contrôle des usages agricoles. Elle assure un contrôle du développement agricole et elle limite fortement le développement de l'habitat qui doit rester dans le cadre architectural et urbain des villages. La zone tampon est également régulée par le Plan urbain d'ad-Dir'iyah, rédigé (septembre 2009) mais non encore approuvé.

L'application de la loi est renforcée par la présence d'un service de police sous la responsabilité du gouverneur.

L'ICOMOS considère que la protection légale sera satisfaisante lorsque l'ensemble des mesures sera promulgué, pour la zone tampon notamment.

Protection traditionnelle

Le bien en lui-même a été abandonné depuis la première partie du XIXe siècle. Sa réutilisation partielle au XXe siècle ne peut être considérée comme une protection traditionnelle, car les modifications d'usage apportées n'ont pas véritablement participé à sa conservation. Il est depuis sous un régime de propriété publique.

La zone tampon comprend pour une grande part une oasis traditionnelle, ainsi qu'un cimetière. Leur gestion et leur conservation par les habitants apportent des éléments de protection traditionnelle de l'environnement immédiat du bien.

Efficacité des mesures de protection

L'ICOMOS considère que dispositif légal en place doit être complètement ratifié pour être pleinement efficace, notamment en ce qui concerne la zone tampon (Plan d'urbanisme d'ad-Dir'iyah, décret ratifiant la création de la zone tampon).

L'ICOMOS considère que la protection légale en place sera appropriée et efficace lorsque la nouvelle loi sur les Antiquités et le plan urbain d'ad-Dir'iyah auront été ratifiés.

Conservation

Inventaires, archives, recherches

L'État partie a conduit de manière régulière, depuis 1982, des campagnes de fouilles archéologiques et de relevés topographiques utilisant les techniques les plus modernes (scan 3D, systèmes d'information géographique, etc.). Des inventaires pour les structures architecturales et les typologies décoratives ont également été réalisés.

Les rapports de fouilles, de relevés et d'inventaires sont conservés par la *Commission saoudienne du tourisme et des antiquités*. Ils forment une documentation très complète sous forme de bases de données numérisées.

L'État partie conduit des actions de recherche, avec des partenariats internationaux réputés, dans le domaine de l'architecture en terre crue et de sa conservation. L'objectif est de transformer le bien en un *musée du Patrimoine vivant*, tout en en faisant un centre international de l'architecture en terre crue. Ces recherches doivent conduire à un guide de la conservation des éléments en ruine du bien et à un projet de réutilisation.

L'ICOMOS recommande que les inventaires actuels soient complétés par des fouilles et des recherches détaillées, principalement pour les vestiges les plus anciens, de manière systématique et avant toute intervention de conservation, voire de reconstruction comme cela a déjà été le cas.

L'ICOMOS considère que les recherches entreprises sur la conservation des architectures de terre crue en ruine sont importantes. Elles doivent toutefois viser en priorité à conserver l'intégrité et l'authenticité des composantes du bien, et non à des projets de reconstruction et de réinterprétation architecturale du bien, voire d'expérimentation. Ces objectifs de recherches sur un usage contemporain de la terre crue pour des projets architecturaux et urbains novateurs, par ailleurs parfaitement respectables, doivent toutefois être soigneusement distingués du bien et de sa conservation.

État actuel de conservation

Selon l'État partie, le site présente des vestiges archéologiques, des structures bâties en place et des ensembles architecturaux restaurés ou reconstruits de manière conforme aux techniques de la terre crue ancienne. La conservation d'édifices en adobe est par ailleurs difficile, demandant un entretien important et fréquent, d'autant plus que le site a été fortement endommagé par la guerre et l'abandon qui a suivi. Un effort particulièrement important a donc été entrepris et poursuivi depuis 1982 pour la conservation du bien.

L'ICOMOS considère que l'effort de conservation entrepris au cours des années 1980-1990 a privilégié la reconstruction de plusieurs monuments, dans un style similaire à celui des origines du bien mais en donnant lieu à des interprétations architecturales parfois importantes. Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, l'usage de matériaux non conformes est avéré (Centre des visiteurs du palais Salwa, palais Nasir ben Saoud et Saad ben Saoud, Maison des bains et des invités, mur d'enceinte et fortifications). Enfin, les travaux de conservation des éléments en ruine constituant l'essentiel du bien ne bénéficient pas d'une politique systématique de conservation. Ils sont de ce fait menacés par une dégradation naturelle (voir Facteurs affectant le bien).

Mesures de conservation mises en place

Plusieurs campagnes de conservation et de restauration ont été menées sur le site par des ouvriers, des artisans et des maîtres-maçons, avec l'aide de spécialistes nationaux et internationaux. Actuellement, l'ensemble de la politique de conservation est intégré dans l'ambitieux projet de musée du Patrimoine vivant. Celui-ci comprend un programme de recherche sur la conservation et la reconstruction des biens en terre crue, un programme de centre d'accueil du public, un programme de circulation élaboré au sein du bien et d'interprétation, un programme de réutilisation des espaces du bien, enfin, à terme, un vaste programme de différents musées périphériques au bien mais sans rapport direct avec celui-ci.

L'ICOMOS considère que le projet de *musée du Patrimoine vivant*, bien que très élaboré dans ses termes techniques, est pour l'instant plus dans la continuité d'une politique de reconstruction partielle et d'interprétation des vestiges formant le bien que dans la recherche d'une conservation pleinement conforme à l'intégrité et à l'authenticité de celui-ci. Une politique de conservation du bien, dans son état présent et sans reconstruction, doit être clairement définie. Elle doit impérativement être mieux distinguée et séparée des recherches sur la réutilisation – reconstruction en terre crue en général, dont le bien ne serait plus qu'un espace d'expérimentation et de démonstration.

Entretien

L'entretien du bien est inclus dans les mesures de conservation mises en place.

Un plan de gestion et de nettoyage de l'oued Hanifah, tout au long de son cours (120 km), est en place depuis 1994.

L'ICOMOS considère que les mesures d'entretien courant doivent être précisées au sein d'une véritable politique de conservation du bien.

Efficacité des mesures de conservation

L'ICOMOS considère que les efforts accomplis depuis 1982 prouvent l'efficacité des interventions de l'État partie en direction de la conservation du bien, en tout cas sa volonté d'y parvenir par une mobilisation significative de moyens humains et financiers. De nombreux programmes ont été entrepris et menés à bien, réunissant des collaborations internationales de qualité et visant à un réemploi des méthodes et des matériaux traditionnels ; ils ont apporté une dimension de recherche et d'expérimentation intéressante en appui des différents projets pour la conservation du bien. Toutefois, le projet actuel est plus orienté vers une reconstruction partielle et une mise en scène du bien, à des fins de valorisation muséographique et de tourisme culturel, qu'une réelle politique de conservation de l'authenticité du bien. Le grand projet de musée du

Patrimoine vivant a mis au second plan la programmation systématique d'une conservation des composantes en ruine du bien.

L'ICOMOS considère que la politique de conservation appliquée par l'État partie tend à privilégier une reconstruction partielle du bien à des fins de muséographie et de tourisme culturel plutôt qu'à une préservation des attributs de son intégrité et de son authenticité. Un programme de conservation systématique du bien doit être mis en place sans délai, dont le projet de musée et de valorisation touristique du bien doit dépendre, et non l'inverse.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

La gestion du site est confiée à l'organisme public de la *Commission saoudienne du tourisme et des antiquités*, dont dépend le service des Antiquités et des musées, et à travers ce dernier le gestionnaire du site. La gestion s'appuie également sur la Haute Commission pour le développement de Ryad, ville capitale. Celle-ci chapeaute en particulier l'*Autorité de développement d'Ar-Ryad*, en charge des questions techniques concernant le site. Les opérations et programmes prévus par la Commission et par l'Autorité de développement en faveur d'at-Turaif doivent être approuvées par le gouvernorat de Ryad, le gouvernorat d'ad-Dir'iyah et la municipalité d'ad-Dir'iyah.

Il n'y a pas pour l'instant d'autorité de gestion du bien localement en place, le directeur du site ayant toujours son bureau à Ryad (septembre 2009). Le projet en cours de *musée du Patrimoine vivant* prévoit l'installation d'une équipe locale basée dans le bâtiment d'accueil ; elle disposera de spécialistes et de techniciens. Outre l'accueil des visiteurs et le développement de la muséographie, l'autorité de gestion aura en charge les relations avec les autorités locales (municipalité de ad-Dir'iyah) et les partenaires du développement du tourisme (tour-opérateurs, agences de voyage).

Trois chartes guident la mise en place de la future autorité de gestion et l'exercice de ses responsabilités dans la mise en œuvre du futur Plan de gestion. La première règle les relations internes à la Commission saoudienne du tourisme et des antiquités, jusqu'au directeur du site. La seconde précise les relations entre la Commission saoudienne du tourisme et des antiquités et les comités exécutifs des programmes de développement de la ville de Ryad et d'ad-Dir'iyah, plus particulièrement avec l'Autorité de développement d'Ar-Ryad, en charge des questions techniques concernant le bien. La troisième précise l'organigramme interne au projet de musée du Patrimoine vivant et ses relations avec les différentes autorités de tutelle.

L'ICOMOS considère que, dans le projet actuel, la structure de gestion du bien devrait être le *musée du Patrimoine vivant* ; elle n'est toutefois pas encore en place, ni même approuvée. Par ailleurs, l'ICOMOS considère que la structure de gestion doit être redéfinie, afin de rendre prioritaire l'organisation et le suivi de la conservation des différentes composantes historiques formant le bien. Un comité scientifique de la conservation doit être mise en place avec des pouvoirs étendus afin de définir, superviser et contrôler les programmes de travaux et les projets concernant le bien. Le projet de Musée doit notamment en dépendre, et non l'inverse.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Le plan de gestion prévu pour le bien le destine à devenir la capitale du tourisme saoudien ; il propose une vision de développement économique basé sur le tourisme culturel. Celui-ci proposera une connaissance des racines historiques, culturelles et religieuses de l'identité saoudienne. Il mettra plus particulièrement en lumière ses dimensions constructives et architecturales, son organisation du territoire et son style décoratif régional.

Le plan de gestion est le fruit d'une collaboration entre les deux entités qui coopèrent actuellement à la gestion du site : la Commission saoudienne du tourisme et des antiquités et l'Autorité de développement d'Al-Ryad. Ce plan de gestion, essentiellement tourné vers la valorisation du site, est rédigé sous forme d'un document technique relativement détaillé, dont la réalisation sera confiée au musée du Patrimoine vivant, mais il n'est pas à ce jour approuvé (septembre 2009).

Le plan prévoit le développement de l'accueil touristique dans des bâtiments adaptés au pied du palais Salwa et à l'intérieur du bien, ainsi que des parcours aménagés pour l'interprétation du bien et la sécurité des visiteurs.

Le Plan de gestion s'articule par ailleurs avec différents plans et programmes :

- le programme de développement du site historique d'ad-Dir'iyah, en particulier pour les aspects culturels et religieux ainsi que pour le développement du quartier d'Al Bujeri, à proximité du bien.
- le plan directeur du développement de Ryad, ville capitale,
- le plan de développement d'ad-Dir'iyah,
- les plans de promotion touristique de Ryad et de sa région,
- le plan de gestion et d'entretien de l'oued Hanifah.

L'ICOMOS note que l'étude et l'exécution future du programme de développement du *musée du Patrimoine vivant* sont dirigées par l'Autorité de développement d'Ar-Riyadh (ADA), après avoir consulté la Commission saoudienne du tourisme et des antiquités (SCTA) dont

l'avis n'est cependant pas contraignant. Par ailleurs, l'identification qui est faite entre le programme de développement muséal et touristique et un véritable plan de gestion du bien proposé visant en priorité à la conservation est regrettable.

L'ICOMOS considère que le plan de gestion est à revoir ; il doit en particulier comporter un volet prioritaire de conservation en l'état des nombreuses ruines constituant le bien, visant à conserver les attributs de son intégrité et de son authenticité. Le programme de développement muséographique et touristique ne peut être qu'un volet du plan, entièrement tributaire de la conservation des attributs de l'intégrité et de l'authenticité du bien, sous la surveillance d'un comité scientifique de la conservation.

Préparation aux risques

Le Plan de gestion comprend un volet d'évaluation des risques présents et à venir dans la gestion du bien. Il s'agit essentiellement d'une double protection. La première consiste à offrir des parcours en toute sécurité pour le visiteur, au sein d'un bien dont beaucoup de composantes sont en ruine et potentiellement dangereuses. Deux niveaux d'accessibilité sont prévus : les zones de visites libres, et des zones plus étendues de visites guidées en groupe. Les parties les plus dangereuses ou les plus fragiles seront interdites, fermées par des clôtures. Par ailleurs, des accès sont prévus pour acheminer les secours en cas d'accident.

Il s'agit en second lieu de protéger le bien contre le vol archéologique et le vandalisme. Comme déjà indiqué, le bien est entièrement clôturé et sous surveillance.

Un plan de lutte contre les incendies est en place, même si le risque est limité, et un plan d'évacuation du site est à l'étude.

Implication des communautés locales

Les communautés locales sont impliquées dans le développement du site au niveau de la municipalité et par l'emploi d'ouvriers et d'artisans locaux.

Le projet de développement du bien comprend un volet d'information et d'éducation destiné aux populations locales, notamment aux élèves des écoles.

Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation

Dans le cadre du futur musée du Patrimoine vivant, la direction du site a été confiée à un archéologue, déjà nommé. Il comprendra, dans sa première version, neuf employés, quatre archéologues, deux assistants, une équipe administrative et un guide touristique. Elle dispose également de quatre gardes assermentés pour la surveillance du site. L'équipe doit ensuite évoluer en fonction des besoins et de la fréquentation touristique, ainsi que par le développement de nouvelles activités périphériques en projet.

Les ressources financières sont garanties par les autorités de tutelle du bien : la Commission saoudienne du tourisme et des antiquités et l'Autorité de développement d'Ar-Ryad.

Les projets de conservation, maintenance, restauration et reconstruction se font en partenariat avec le Département des antiquités égyptiennes et l'organisme spécialisé dans l'architecture en terre CRATerre (France).

Le bien peut par ailleurs faire appel aux personnels spécialisés de la Commission saoudienne du tourisme et des antiquités, qui comprend dans différents champs académiques cinq docteurs et quatorze spécialistes de haut niveau, ainsi des architectes et des urbanistes.

Efficacité de la gestion actuelle

La gestion actuelle du bien s'exprime par le programme de reconstruction et de restaurations des constructions que prépare le projet de musée du Patrimoine vivant, qui sera largement ouvert au public. Ce projet est ambitieux en termes touristiques et de mise en valeur culturelle du bien, plus largement des techniques traditionnelles de construction en terre crue propres à l'intérieur de la péninsule Arabique.

L'ICOMOS considère que la gestion doit être rapidement reconsidérée de la manière suivante :

Il est nécessaire de reprendre le plan de gestion tel qu'actuellement présenté pour en faire prioritairement un outil de la conservation des attributs de l'authenticité et de l'intégrité du bien. Les projets de reconstruction et d'interprétation architecturale des vestiges du bien doivent être écartés. Les recherches à propos des possibilités actuelles d'une architecture traditionnelle en terre crue doivent être mieux distinguées et séparées des valeurs propres au bien.

Afin de mettre en place un tel plan de gestion de la conservation du bien, il est nécessaire d'instituer un comité scientifique de la conservation qui aura la charge de sa mise en œuvre.

Dans le cadre du plan de gestion, les projets de développement muséographiques, touristiques et culturels concernant le bien devront être soumis au programme de conservation et à l'avis suspensif du comité scientifique de la conservation.

L'ICOMOS considère qu'il convient de réviser le projet actuel de plan de gestion, pour rendre prioritaire les objectifs de la conservation, sous la responsabilité d'un comité scientifique de la conservation, et afin de rendre les projets de développement touristique et culturel compatibles avec les valeurs du bien.

6. SUIVI

La Commission saoudienne du tourisme et des antiquités est en charge du suivi du bien. Les facteurs-clés pris en considération pour le suivi du bien dans le plan de gestion sont :

- les données météorologiques (quotidien) ;
- les évolutions naturelles de l'oued Hanifah (photos satellites, annuel) ;
- les changements urbains de la commune d'ad-Dir'iyah (photos satellites, annuel) ;
- flux des visiteurs (journalier) et indice de satisfaction (semestriel) ;
- érosion des dix principaux vestiges monumentaux (photos, dessins, rapports sur une base semestrielle, après un épisode pluvieux en particulier) ;
- érosion des bâtiments en usage (semestriel) ;
- érosion des éléments en ruine (annuel) ;
- fouilles archéologiques (annuel).

L'ICOMOS considère que le suivi de la conservation doit être renforcé par des campagnes plus systématiques de photos, d'observations et de suivi par scanner 3D, notamment dans les zones les plus fragiles du bien. Le suivi doit être en corrélation directe avec les opérations d'entretien et de conservation du bien.

L'ICOMOS considère que le suivi de la conservation doit être renforcé et qu'il doit conduire à une base de données en lien direct avec le programme de conservation du plan de gestion.

L'ICOMOS considère que pour le développement urbain et agricole aux alentours du bien, un suivi des autorisations de travaux et de projets de développement doit accompagner les prises de décision des autorités.

L'ICOMOS considère que le suivi du bien est à renforcer en termes de suivi de la conservation et de suivi du développement dans la zone tampon et dans les environs du bien.

7. CONCLUSIONS

L'ICOMOS considère que le bien est vraisemblablement porteur de valeurs remarquables liées au développement de l'architecture en terre dans le contexte d'une oasis du centre de la péninsule Arabique. Elles doivent toutefois être confirmées par une étude comparative plus approfondie. Par ailleurs, la citadelle d'at-Turaif et plus largement l'oasis d'Ad-Dir'iyah ont été le lieu d'événements importants de l'histoire politique, sociale et religieuse du Moyen-Orient et du monde islamique. Toutefois, l'intégrité architecturale et l'authenticité du bien sont insuffisantes pour exprimer pleinement ces valeurs architecturales et historiques. Leurs attributs sont actuellement compromis par les projets de constructions, de restaurations et

d'expérimentation sur l'architecture de terre crue associés au futur musée. La sauvegarde des attributs de l'authenticité et de l'intégrité doivent être mis au centre du plan de gestion, par un programme approfondi de conservation. Celui-ci doit guider les actions à venir de valorisation du bien, et non l'inverse.

À ce stade, la valeur universelle exceptionnelle du bien n'a pas été démontrée.

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen de la proposition d'inscription du district d'at-Turaif à ad-Dir'iyah, Royaume d'Arabie saoudite, sur la Liste du patrimoine mondial soit **différé** afin de permettre à l'État partie de :

- Approfondir l'étude comparative et l'étendre à des ensembles monumentaux et urbains faisant appel aux techniques de la construction en terre crue, au-delà du monde arabo-musulman ;
- Ratifier la nouvelle loi sur les antiquités et le plan urbain d'ad-Dir'iyah ;
- Abandonner la politique de reconstruction et d'interprétation culturelle des vestiges du bien au profit d'une politique de conservation visant en priorité la sauvegarde des attributs de l'intégrité architecturale et de l'authenticité du bien. Il est nécessaire de séparer la conservation du bien des recherches en cours sur une réutilisation contemporaine de l'architecture traditionnelle de terre crue ;
- Placer la sauvegarde des attributs de l'authenticité et de l'intégrité au centre du plan de gestion, par un programme approfondi de conservation. Celui-ci doit guider les actions à venir de valorisation du bien, et le projet de musée du Patrimoine vivant doit être revu en conséquence ;
- Mettre en place, dans le cadre de l'autorité transversale de gestion du bien, un comité scientifique en charge de définir la politique de la conservation du bien, de contrôler sa mise en œuvre et d'assurer son suivi. Il doit en outre représenter l'échelon supérieur d'évaluation scientifique des projets de développement touristique et culturel ainsi que de la gestion du bien ;
- Confirmer la présence locale de l'autorité transversale de gestion du bien ;
- Renforcer le suivi du développement dans la zone tampon et dans ses environs immédiats.

L'ICOMOS considère que toute proposition d'inscription révisée, avec un nouveau plan de conservation et de gestion du bien, devra être étudiée par une mission qui se rendra sur place.

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- Effectuer des fouilles préventives en cas de travaux importants de conservation, afin de documenter les vestiges des structures les plus anciennes, qui ont parfois servi de fondations pour des constructions ultérieures ;
- Porter attention à une bonne gestion des eaux de la nappe phréatique de l'oued Hanifah.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Vue générale du bien proposé pour inscription



Vue aérienne



L'enceinte d'ad-Dir'iyah à at-Turaif



Fouilles archéologiques